



Règlement du Critérium Colybridge 2023 - 2024

Le présent règlement annule et remplace tous les documents précédents.

Article 1 - Objet

Le « Critérium Colybridge » a pour objectif d'associer les Clubs à l'organisation d'une épreuve dotée de points d'expert (PE) et de points de performance (PP), attribués en supplément en fin de saison par le Comité du Lyonnais.

Ce Critérium se déroule en présentiel au sein des Clubs organisateurs. Il est ainsi un moyen de renforcer la convivialité entre les membres du Club, associés dans l'organisation d'une grande fête du bridge, et l'ensemble des bridgeurs du Comité.

Enfin il est l'occasion de renforcer la communication autour du Club (mairie, presse).

Le passage en distanciel (RealBridge) d'une épreuve du Critérium ne pourra se faire qu'après validation du Comité, et sera justifié par des circonstances exceptionnelles : pandémie, conditions météo rendant les déplacements difficiles ou indisponibilité accidentelle du local prévu. Aucune autre raison ne pourra être invoquée. Le tournoi concerné se fera le même jour et à la même heure que prévu dans le calendrier du Critérium.

Le club devra en faire la demande au comité le plus tôt possible, dès la connaissance de l'impossibilité d'organiser le tournoi en présentiel. Il se chargera de communiquer auprès de tous les joueurs déjà inscrits les nouvelles modalités du tournoi. En parallèle, le Comité fera une communication générale pour toucher les joueurs non encore inscrits.

Cela n'affectera pas la dotation en points.

Cette compétition se déroule en plusieurs « tournois ».

Article 2 - Organisation des tournois du Critérium Colybridge

La responsabilité du Club organisateur de chaque tournoi est pleine et entière.

Le Comité du Lyonnais de Bridge, fixe les règles générales de fonctionnement des tournois : c'est l'objet du présent règlement.

2.1 - Arbitrage

L'organisation doit être confiée à un arbitre de Comité au minimum, des dérogations pourront toutefois être accordées par le Responsable des Compétitions du Comité du Lyonnais de Bridge.

Les différentes sections jouent les mêmes donnes :

- soit par distribution à la table et duplication directe,



Règlement du Critérium Colybridge 2023 - 2024

- soit par duplication d'après des données générées par ordinateur,
- soit par des données pré distribuées.

Chaque section doit jouer 26 à 30 données, pour que même en présence d'un relais, le nombre de données jouées par une paire ne puisse être inférieur à 24.

Ces tournois sont créés dans la base fédérale par le Directeur des Compétitions du Comité du Lyonnais de Bridge, afin de permettre une meilleure gestion des résultats.

Les résultats calculés à l'aide du logiciel Magic Contest seront remontés sur la base FFB le jour même, et envoyés au Responsable du Critérium Colybridge sous forme de fichier Excel (Bordereau d'homologation) faisant apparaître les numéros de licence des participants.

Le délai d'appel sera d'un quart d'heure, toute réclamation ultérieure sera impossible.

2.2 - Types d'organisation

Les organisateurs ont la possibilité si le nombre de participants est suffisant de créer plusieurs sections mais toujours en Open. Pour que l'attribution des points supplémentaires en fin de saison soit équitable il est nécessaire que tous les tournois se déroulent dans les mêmes conditions.

2.3 - Inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire sur le serveur de la FFB par Internet, ou auprès du Club organisateur jusqu'à la veille du tournoi en précisant les noms, prénoms et numéros de licence de chaque joueur

Les inscriptions tardives ne pourront être prises par l'arbitre, sur place avec l'accord des organisateurs, que dans la limite de places disponibles, 30 minutes au moins avant le début du tournoi.

2.4 - Droits de table

Les droits d'engagement doivent être compris entre 12 et 25 euros par joueur, suivant les prestations envisagées, et en respectant les règles relatives à la dotation fixées par la FFB (voir article 76 ci-dessous).

Une réduction de 50%, sera accordée aux cadets.

Une redevance de 1 € par joueur, incluant les points d'expert sera reversée par le Club organisateur au Comité du Lyonnais.

2.5 - Classement du tournoi

Il sera établi un classement pour chaque **groupe** : Scratch, 2^{ème} série, 3^{ème} série, 4^{ème} série.

2.6 - Dotation du tournoi

Les organisateurs doivent envisager une dotation significative et équitable pour les premières paires de chaque « groupe », compte tenu du nombre de participants.

Ces tournois bénéficient du statut de « tournois régionaux » et permettent d'obtenir un nombre de points d'expert majorés (avec bonus).

Le Club organisateur peut décider de publier ou de ne pas publier à l'avance la liste des lots. Des prix spéciaux peuvent être attribués (Groupe, Mixte, Paire du Club, etc....)

Les Clubs devront veiller à respecter l'article 76 du Règlement National des Compétitions.

<i>Article 76 – Dotations</i>

<i>Le montant total des sommes distribuées en espèces ou en cadeaux (prix d'achat) doit atteindre au moins 60 % des engagements (sauf dérogation accordée par la FFB sur présentation du bilan)</i>

L'ensemble de la dotation englobe les lots, le buffet ou la collation. Les frais de location de salle et d'arbitrage restent à la charge du Club organisateur, ainsi que le versement de 1 € par participant versé au Comité destiné pour l'essentiel à payer les points d'expert.

Un bilan (voir annexe) sera établi et envoyé après chaque tournoi à la Commission Compétitions du Comité,

Les Clubs organisateurs qui ne respecteront pas ces obligations ne pourront pas être candidats à l'organisation d'un Critérium l'année suivante.

Article 3 - Calendrier des tournois

Dans la mesure du possible les tournois du « Critérium Colybridge » sont annoncés dans l'agenda du Comité. Le calendrier est publié sur le site internet du Comité.

Article 4 - Publicité

Le Comité du Lyonnais publiera sur son site internet, le programme des tournois du Critérium Colybridge et les résultats après chaque étape.

Règlement du Critérium Colybridge 2023 - 2024

Article 5 - Classement du Critérium

Pour chaque Tournoi, chaque joueur se verra attribuer un certain nombre de points (appelés points « CRI ») en fonction de son classement calculé au « serpentini » et du nombre de paires participant au tournoi.

Rappel : le classement au « serpentini »

La première place du tournoi est disputée entre le premier EO et le premier NS départagés par leur pourcentage l'un est premier l'autre second

La 3^{ème} et la 4^{ème} place sont attribuées au 2^{ème} EO et au 2^{ème} NS en fonction de leur % respectifs (Note : le 3^{ème} du tournoi peut donc avoir un plus gros % que le second)

Les 3^{ème} NS et EO sont départagés de la même façon pour l'attribution des 5^{ème} et 6^{ème} place

A partir de la 7^{ème} place seul le % est pris en compte

5.1 - Attribution des points « CRI »

- Un barème pour les « groupes » de 81 à 100 paires nommé « barème 100 ».
- Un barème pour les « groupes » de 61 à 80 paires nommé « barème 80 ».
- Un barème pour les « groupes » de 41 à 60 paires nommé « barème 60 ».
- Un barème pour les « groupes » de 26 à 40 paires nommé « barème 40 ».
- Un barème pour les « groupes » de 25 paires et moins dit « barème 25 ».

Grilles de cotation : les points indiqués sont des points « CRI ».

Place (au serpentini)	Barème 25	Barème 40	Barème 60	Barème 80	Barème 100
1er	35 points	45 points	60 points	75 points	85 points
2 ^{ème}	34 points	44 points	59 points	74 points	84 points
3 ^{ème}	33 points	43 points	58 points	73 points	83 points
4 ^{ème}	32 points	42 points	57 points	72 points	82 points
5 ^{ème}	31 points	41 points	56 points	71 points	81 points
6 ^{ème}	30 points	40 points	55 points	70 points	80 points
7 ^{ème}	29 points	39 points	54 points	69 points	79 points
8 ^{ème}	28 points	38 points	53 points	68 points	78 points
A partir du 9 ^{ème} Si le % est supérieur à 40%	Attribution dégressive de 27 à 5 points	Attribution dégressive de 37 à 5 points	Attribution dégressive de 52 à 5 points	Attribution dégressive de 67 à 5 points	Attribution dégressive de 77 à 5 points

5.2 – Nombre de participations

Le Challenge du Comité offre la possibilité de jouer 9 tournois pour cette saison.

Le Classement est individuel.

5.2.1 - Classement final SCRATCH

Pour être classé au « SCRATCH » il faudra avoir participé au moins à la moitié des séances et ce classement SCRATCH se fera sur les meilleurs résultats correspondants à cette moitié pour tous les joueurs. Par exemple pour 10 ou 9 séances le classement se fera sur les 5 meilleurs résultats, pour 8 ou 7 séances le classement se fera sur les 4 meilleurs.

Le classement après chaque étape sera publié le plus rapidement possible sur le site du Comité.

A partir du tournoi supplémentaire (la moitié + 1), le classement sera re-traité pour tenir compte des paramètres qui influent sur le classement final (nombre de participations).

5.2.2 - Classements final par groupe.

En fin de saison, pour l'attribution de Points d'Expert et de Points de Performance supplémentaires attribués par le Comité, il sera établi des classements par groupe :

- Groupe deuxième série pour les joueurs : **40 < IV < 61**
- Groupe troisième série pour les joueurs : **30 < IV < 41**
- Groupe quatrième série pour les joueurs : **IV < 31**

Ces classements se feront sur le nombre de points CRI.

Ces résultats par groupe seront validés avec la prise en compte des meilleurs résultats calculés sur la moitié des séances moins 1 pour les 3^{ème} et 4^{ème} séries.

Article 6 - Dotation finale du Critérium

La dotation finale du Critérium comprend ;

- Attribution de PP pour les joueurs classés au Scratch.
- Attribution de PP pour les joueurs les mieux classés du groupe de 2^{ème} série.
- Attribution de PP pour les trois premiers du groupe de 3^{ème} série.
- Attribution de PE aux joueurs des groupes de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} série.

Pour chaque joueur l'attribution en PP et/ou PE sera la meilleure dotation entre le classement scratch et le classement par groupe.

Article 7 - Procédure

Dès la fin du tournoi le responsable de l'organisation devra remettre au responsable du Critérium Colybridge ou à son représentant :

Règlement du Critérium Colybridge 2023 - 2024

- Le document « Demande d'homologation » (Voir annexe)
- Un exemplaire du classement final comportant les numéros de licence des joueurs, (Bordereau d'homologation sous Excel). Ce fichier sera transmis par e-mail au Président de la Commission des Compétitions au Directeur des Compétitions et au Secrétariat du Comité.

Dans la semaine qui suit le tournoi, le Responsable du Critérium devra :

- Donner son accord à l'arbitre et au directeur des Compétitions pour une homologation définitive.
- Faire établir par le secrétariat du Comité la facture (éventuellement acquittée) qui sera adressée au Club.
- Mettre à jour le classement et l'adresser au secrétariat du Comité pour être publié sur le site Colybridge.
- Effectuer le suivi des paiements en liaison avec le secrétariat et faire effectuer les relances si cela est nécessaire.



Règlement du Critérium Colybridge 2023 - 2024

CALENDRIER 2023-2024 des tournois du Critérium Colybridge

Date	Organisateur	Lieu	Tournoi
Samedi 11/11/23	YZERON		Tournoi de l'Yzeron
Samedi 18/11/23	CALUIRE		Tournoi du Beaujolais Nouveau
Samedi 02/12/23	COMITE / QLJB	Maison du Bridge	Tournoi de l'AG
Samedi 17/02/24	CRAPONNE		Tournoi des Blanchisseurs
Samedi 30/03/24	SAINT-CLAIR DU RHONE		Tournoi de Saint-Clair du Rhône
Dimanche 28/04/24	MVI		Tournoi de Printemps
Samedi 25/05/24	ECULLY		Grand Tournoi d'Ecully

Inscriptions sur : FFB - Compétitions - Festival

Annexe

Demande d'HOMOLOGATION Critérium Colybridge		
Feuille de liaison du Club Organisateur → vers Comité		
Club organisateur		
Responsable		
N° Tél du Responsable		
Date du tournoi		
Lieu		
Données Quantitatives		
Droits de table (entre 12€ et 25€ par joueur)	Par joueur	€
* Montant, dont : Joueurs (hors juniors)	Nombre x Droits	€
* Montant, dont : Juniors (1/2 tarif)	Nombre x Droits	€
Total Droits		€
Dotation en espèces	Montant	€
Dotation en nature (dont Buffet)	Montant	€
Total Dotations		€
Rapport : Total Dotations / Total Droits		%
Comité du Lyonnais		
Facture à établir par le Comité → à transmettre au Club		
Reversement par le Club : 1€ x Nombre Total de Joueurs		€
Paiement (au choix)	Chèque	
	Virement	
Document à envoyer à :		
Président de la commission des compétitions :	jy.taunay@orange.fr	
Directeur des Compétitions :	godefroy.de.tessieres@colybridge.fr	
Secrétariat du Comité :	secretariat@colybridge.fr	